

# FINALE NATIONALE DE L'OSCAR DES JEUNES FLEURISTES

## RÈGLEMENT

### **ARTICLE 1 : Les conditions d'admission**

Ce concours, organisé par la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F., ex Fédération Nationale des Fleuristes de France - F.N.F.F), est accessible :

- Aux jeunes fleuristes de 18 à 30 ans, le jour du concours, exerçant impérativement sur le territoire français, ayant obtenu le BP fleuriste ou justifiant de 4 ans d'expérience minimum.
- Aux fleuristes qualifié(e)s, chefs d'entreprise ou salarié(e)s d'une entreprise répondant aux critères ci-dessus.

Ces fleuristes (employeur, conjoint collaborateur dans le métier...) doivent exercer dans un magasin adhérent à une Chambre Syndicale affiliée à la F.F.A.F. ou directement à la Fédération Française des Artisans Fleuristes depuis 2 années consécutives et à jour de sa cotisation pour l'année en cours (à défaut, possibilité de régulariser).

### **ARTICLE 2 : Candidat(e)s autorisé(e)s à faire acte de candidature**

- Les deux premier(e)s fleuristes issu(e)s d'une sélection départementale ou régionale organisée par une Chambre Syndicale, association, union ou corporation affiliée à la F.F.A.F.
- Les deux premier(e)s fleuristes d'une compétition reconnue professionnellement par la Commission Nationale des concours de la Fédération Française des Artisans Fleuristes.
- Un(e) fleuriste sponsorisé(e) par une marque ou enseigne affiliée à la F.F.A.F., à condition d'être admis(e) par la Commission Nationale des concours de la F.F.A.F. et dépendant des articles ci-dessus.

Toute candidature sera examinée par la Commission Nationale des concours de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, selon le règlement contractuel en vigueur.

**La Commission statuera sur les admissions définitives au plus tard cinq (5) semaines avant la date du concours.**

**Tout(e) candidat(e), admis(e) ou non à concourir, recevra une réponse personnelle. La commission est souveraine, ses décisions n'ont pas à être motivées.**

... / ...

### **ARTICLE 3 : Dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription, délivré par la F.F.A.F à tou(te)s les candidat(e)s admis(e), doit être retourné complet à la Commission Nationale des concours de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, au plus tard **six (6) semaines** avant la date du concours. Il doit comprendre :

- le curriculum vitae du candidat,
- L'Acte de Candidature ci-joint dûment signé
- deux photos en couleurs de très bonne qualité (de préférence sur le lieu de travail, vous pouvez les envoyer par courriel à ffaf@orange.fr),
- les justificatifs de sa participation à des sélections et / ou de son sponsoring,
- un chèque de 150 € TTC de frais d'inscription qui ne sera encaissé qu'après le concours.

Si cette candidature est retenue, toute annulation sans motif grave recevable moins de trois semaines avant la date du concours ne donnera pas droit à la restitution du chèque d'inscription qui restera propriété de la F.F.A.F. en recouvrement des frais engagés.

## **LES EPREUVES**

### **ARTICLE 4**

Les épreuves se dérouleront conformément au règlement.

Il n'y aura pas de sujet libre.

Toutes les épreuves sont imposées : les fournitures, fleurs, feuillages, matériels et accessoires seront fournis par les organisateurs.

Les dimensions des épreuves ne pourront en aucun cas excéder celles figurant dans les sujets proposés.

Tout dépassement constaté par les membres du Jury entraînera implicitement une pénalité et/ou un déclassement.

L'utilisation d'accessoires personnels sera obligatoirement pénalisée par le Jury, sauf s'il y a une autorisation spécifique de la part de l'organisation et par rapport à un sujet précis.

Tout manquement au respect des décisions entraînera une pénalité et/ou un déclassement pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sans recours.

## **LES CANDIDATS**

### **ARTICLE 5**

Évoluant devant un public, il leur est demandé une tenue simple et correcte.

Pendant la durée du concours, le port du tee-shirt fourni par la Fédération Française des Artisans Fleuristes est obligatoire.

Aucune collaboration d'assistant(e) ne sera tolérée pendant le concours, sous peine de disqualification.

**L'utilisation des ordinateurs, tablettes, smartphones ou autres téléphones portables est interdite pendant la durée du Concours.**

... / ...

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant la perte, les dommages ou vol des objets, outils et effets personnels des candidat(e)s utilisés ou amenés dans le cadre des épreuves.

## **LE JURY**

### **ARTICLE 6**

La liste des membres du Jury est proposée par la Commission Nationale des concours de la Fédération Française des Artisans Fleuristes. Elle doit être approuvée par le Bureau de la F.F.A.F.

Nul ne peut être désigné en tant que membre du Jury si un membre de sa famille ou de son entreprise est parmi les candidat(e)s.

Les membres du Jury n'assistent pas à l'exécution des épreuves.

Les décisions du Jury sont sans appel, et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contestation, à quel titre que ce soit.

## **COTATION DES POINTS**

### **ARTICLE 7**

Les membres du Jury pourront déterminer les coefficients des épreuves.

La cotation des points se fera selon une grille tenant compte de la spécificité des sujets, notamment :

- ◆ de l'originalité
- ◆ de l'esthétique
- ◆ des couleurs
- ◆ de la technique et des finitions
- ◆ du respect du thème et du sujet
- ◆ des dimensions, ...
- ◆ du respect, de la durabilité et de l'utilisation du végétal

sur un total de 100 points dont la répartition est laissée à l'appréciation des membres du Jury.

En cas de non respect d'un des critères définis par l'organisation, une soustraction de points sera effectuée.

Selon la gravité, un non respect abusif du règlement entraînera une pénalité et/ou un déclassement pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sans recours. Il appartient au Président du Jury, en accord avec les membres du Jury, de décider de faire ou ne pas faire un commentaire général sur les épreuves auprès des candidat(e)s, à la suite du concours. Les cotations des points restant dans tous les cas confidentielles.

... / ...

# DISPOSITIONS DIVERSES

## **ARTICLE 8**

Les frais d'hébergement, les petits déjeuners et les repas du midi, ainsi que la fourniture du matériel, des fleurs, des objets et accessoires sont à la charge des organisateurs uniquement pour le/la candidat(e).

Les épreuves réalisées sont propriétés de l'organisation.

## **ARTICLE 9**

Le nombre des candidat(e)s est limité. Il n'est pas accepté d'assistant(e) pour ce concours.

Leur inscription se fera par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, après examen et acceptation de leur candidature par la Commission Nationale des concours.

Tout(es) les candidat(es) s'engagent, dès leur inscription, à accepter et signer un document de renonciation de droit à l'image qui leur sera donné par l'organisation à leur arrivée sur le concours.

Tout(es) candidat(es) salarié fera remplir une attestation par son employeur, lui donnant l'accord de participer au dit concours (qui lui sera envoyée par courriel après son inscription)

Tout(es) les candidat(e)s s'engagent, à leur inscription, d'accepter et signer le présent Règlement lors du renvoi de leur inscription.

## **ARTICLE 10**

Tout(es) les participant(es) recevront divers prix de la part des partenaires.

Le vainqueur sera celui ou celle qui totalisera le plus de points.

Il/elle recevra le titre et diplôme de vainqueur et la Coupe de l'OSCAR DES JEUNES FLEURISTES de l'année en cours.

Il / elle sera qualifié(e) pour la finale de la Coupe de France de l'année en cours.

Le/la second(e) et le/la troisième recevront une Coupe et un diplôme.

En cas d'ex-æquo, un jugement d'ensemble des épreuves imposées sera établi par le Jury pour déterminer le/la vainqueur.

Les suivant(e)s recevront le diplôme de «Finaliste de l'OSCAR DES JEUNES FLEURISTES» de l'année en cours.

Voir ci-dessous l'acte de candidature.

... / ...

# Acte de candidature à la Finale Nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes 2016

à retourner complété SVP au siège de la Fédération Française des Artisans Fleuristes (F.F.A.F.)  
17 rue Janssen – 75019 Paris - Fax : 01 40 40 25 02 – ffaf@orange.fr

**au plus tard le 16 janvier 2016**

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Raison sociale et adresse de l'entreprise : .....

.....

Tél. : ..... Mail : .....

Vous êtes  chef d'entreprise  salarié

Niveau  BP  Brevet de Maîtrise  Autre

Avez-vous déjà participé à des concours ?  OUI  NON

Avez-vous obtenu un titre ?  OUI  NON

Si OUI lequel .....

**Reconnais avoir lu et accepter le règlement de la Finale Nationale de l'Oscar  
SIGNATURE (précédé de la mention lu et approuvé)**

*Toute candidature sera examinée par la commission « Spéciale Finale Nationale de l'Oscar des Jeunes Fleuristes » de la Fédération Française des Artisans Fleuristes, selon le règlement contractuel en vigueur.*